



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Cabinet

ARRAS, le

21 JAN. 2019

Le préfet du Pas-de-Calais

à

**Mesdames et Messieurs les maires
du Pas-de-Calais**

**Madame et Messieurs les présidents
des communautés d'agglomération
et des communautés de communes
du Pas-de-Calais**

*(en communication à Madame
et Messieurs les sous-préfets
et à Monsieur le président
de l'association des maires
du Pas-de-Calais)*

OBJET : Grand débat national (note n°2)

Pièces jointes : 2 (lettre du ministre en charge des collectivités territoriales et documents d'organisation du grand débat).

À l'initiative du Président de la République, le gouvernement engage, vous le savez, sur tout le territoire une démarche inédite de grand débat national sur les grands enjeux auxquels doit faire face la Nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État et des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Cette démarche vise à permettre à l'ensemble de nos concitoyens d'exprimer librement, et sans tabou, leurs attentes, leurs idées et leurs propositions. Le Président de la République vient d'adresser à tous les Français une lettre que je vous ai fait aussitôt parvenir et qui fixe le cadre et les objectifs du débat, et le Premier ministre a détaillé récemment les modalités de mise en œuvre de cet exercice. Le débat se déroulera du 15 janvier au 15 mars 2019. Pour garantir la neutralité et l'impartialité des échanges, un collège de cinq garants a été désigné au niveau national.

Pour permettre l'expression la plus large possible, de nombreuses possibilités ont été identifiées :

-en premier lieu, des réunions d'initiative locale pourront être organisées par tout citoyen,

élu, institution ou organisme du territoire qui le souhaiteraient, permettant à chacun de débattre et de se faire entendre dans un cadre organisé ;

-la transmission directe par les citoyens ou tous les organismes constitués des différents points de vue, des attentes et des propositions en les postant sur le site www.granddebat.fr, ou par courrier postal à la mission du grand débat (244, boulevard Saint-Germain 75 077 PARIS) ou bien encore par courrier postal adressé à la préfecture du Pas-de-Calais (cabinet du préfet, rue Ferdinand Buisson. 62 000 ARRAS).

-des stands de proximité du grand débat seront prochainement installés dans les lieux de passage de la vie quotidienne sur tout le territoire.

A partir du 1er mars 2019, des conférences régionales citoyennes seront aussi organisées, associant des Français et des Françaises tirés au sort à des représentants de diverses parties prenantes.

En tant que maire, au plus près de nos concitoyens avec vos collègues du conseil municipal, vous pouvez jouer un rôle essentiel dans ce débat important pour le pays et ses territoires. A cet effet, je vous adresse la lettre jointe qui vous est adressée par Sébastien LECORNU, ministre en charge des collectivités territoriales.

Au plan départemental, j'ai désigné un référent départemental du grand débat national. Il s'agit d'**Alain BESSAHA**, sous-préfet, directeur de cabinet. Il est en particulier chargé d'être à votre écoute et de vous accompagner dans cette démarche citoyenne.

Comme le précise le ministre, vous pouvez intervenir de différentes façons, et notamment par trois moyens :

1. En continuant à mettre à disposition de la population des cahiers, registres ou formulaires d'expression au sein de votre mairie. Afin d'être pris en compte le moment venu lors de synthèses, ces documents pourront être adressés sous forme électronique à cahierscitoyens@granddebat.fr. Vous pouvez aussi me les faire parvenir à la préfecture, cabinet du préfet (et j'en accuserai systématiquement réception) ou bien les envoyer directement à la mission nationale du grand débat, 244 boulevard Saint-Germain 75 007 PARIS.

2. En organisant ou en animant, en toute liberté pour ceux et celles qui le souhaiteraient, des réunions d'initiative locale ; je vous y encourage. Le site www.granddebat.fr vous propose un kit méthodologique complet pour l'organisation et l'animation d'un débat ainsi que des informations utiles à cet effet. En pièce jointe à la présente circulaire, vous trouverez également un certain nombre de documents de référence dont la charte du grand débat et des fiches sur les différents thèmes.

Au plan local, le référent départemental et l'équipe restreinte d'agents de la préfecture constituée pour suivre à ses côtés la démarche est également à votre disposition, notamment sur la question des animateurs ou garants des débats dans vos collectivités respectives. L'équipe du référent départemental est joignable par mail à l'adresse suivante pref-granddebat@pas-de-calais.gouv.fr ou par téléphone au 03 21 21 20 08. Je vous invite à ne pas hésiter à la contacter sur tous les sujets.

J'ajoute que dans les territoires ruraux notamment, des réunions regroupant plusieurs communes peuvent être organisées à l'initiative de l'établissement public de coopération intercommunale par exemple.

Enfin, vous pouvez aussi bien sûr vous adresser à votre sous-préfet d'arrondissement, relais du référent départemental.

3. En facilitant avec ouverture et bienveillance dans toute la mesure du possible, les demandes de collectifs ou d'associations qui vous paraîtront sérieuses, pour mettre à disposition des moyens matériels et notamment des locaux pour des échanges et des réunions.

Le référent départemental et son équipe sont également à la disposition de ces groupes d'organisateur d'initiative citoyenne pour leur apporter conseil sur l'organisation et la méthodologie d'animation et de restitution des réunions. La présence d'un garant ou d'un tiers de confiance des débats peut être la condition de leur transparence et de leur impartialité.

Pour l'ensemble des débats, à votre initiative ou non, je vous recommande d'informer dans la mesure du possible le référent départemental et, si vous l'estimez utile selon les situations, la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police de proximité de leur tenue (date, heure, lieu, etc) afin qu'une vigilance puisse être apportée pour permettre de manière adaptée la pleine sécurisation des libres débats.

Vous pouvez aussi, bien entendu, dans le cadre du débat national, souhaiter vous faire entendre en tant qu'élu local du territoire. A cet effet, je vous invite à prendre l'attache de l'association des maires et des présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais, avec qui je suis en contact.

Sachez également que, de mon côté, je compte rencontrer très vite les responsables des organisations syndicales et professionnelles départementales, ainsi que les responsables des réseaux associatifs et des mouvements citoyens pour recueillir les expressions des organisations constituées.

La participation la plus large possible de nos concitoyens est un gage de réussite démocratique du débat. Aussi, en complément des informations transmises par les services de l'État, je vous invite à diffuser largement auprès de vos administrés l'ensemble des modes d'expression mises à leur disposition, et en particulier les réunions d'initiative locale.

Je rappelle qu'ils pourront trouver toutes les informations sur les principes et les modalités de mise en œuvre de ce grand débat sur le site internet www.grandebat.fr. Un numéro vert pour la France métropolitaine a également été ouvert au 0 800 97 11 11, pour répondre aux questions de ceux qui souhaitent organiser un débat ou y prendre part.

Je sais pouvoir compter sur vous dans ce moment important pour l'avenir de notre pays et de notre République que nous servons toutes et tous avec passion et souci permanent de l'intérêt général. Vous pouvez aussi compter sur moi.

Je vous en remercie.

Fabien SUDRY

Le préfet,



Fabien SUDRY